

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	7 (1919)
Heft:	84
Artikel:	Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire vaudoise
Autor:	Dutoit, Lucy
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-254953

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Derci, Delà...

Nous attirons très spécialement l'attention de nos lecteurs sur la campagne de moralité publique qui va être menée dans la Suisse romande, sur l'initiative du Secrétariat d'Hygiène sociale et morale.

L'organisation de cette campagne variant suivant les régions, nous ne pouvons en présenter ici, sauf pour Genève, le programme précis. D'après nos renseignements, à Lausanne, à côté de conférences publiques, des associations de tout genre feront donner à leurs membres des causeries sur la moralité, des pasteurs prêcheront sur ce sujet, dont on parlera également dans les écoles. A Serrières, une conférence spéciale sera faite aux ouvriers de la fabrique Suchard. A la Chaux-de-Fonds, les parents des élèves des écoles seront réunis pour entendre parler de leur responsabilité, etc., etc.

A Genève, il est prévu, du 12 au 19 octobre, une semaine de moralité publique, dont nous reproduisons ci-après le programme détaillé:

Dimanche 12 octobre, 8 h. 30 du soir, Salle Centrale: *L'immoralité destructrice du progrès*, par M. le past. F. Thomas.

Lundi 13 octobre, 8 h. 30, conférences: a) pour hommes, Salle des Jurés, Bâtiment Electoral, *Contaminés et contaminateurs*, par le Dr Ch. Du Bois; b) pour femmes, Salle de la rue du Môle, *Les Foyers en péril*, par Mlle Renée Warnery, docteur en médecine.

Mardi 14 octobre, 8 h. 30 du soir, conférences: *Faut-il que jeunesse se passe?* a) pour hommes, Salle des Jurés, par M. G. Favre, secrétaire de l'U. C. J. G.; b) pour femmes, Salle de la rue du Môle, par Mme Oliphant, commissaire de l'Armée du Salut.

Mercredi 15 octobre, 8 h. 30, conférences: *Les plaisirs malsains*, a) pour hommes, Salle des Jurés, par M. le past. Ch. Cellérier; b) pour femmes, rue du Môle, par Mme W. Malan, colonelle de l'Armée du Salut.

Jeudi 16 octobre, 8 h. 30, salle de réunion de la Chambre de Travail, conférence pour hommes et femmes: *Immoralité et alcoolisme*, par le Dr Victor Demole.

Vendredi 17 octobre, même heure, même salle, conférence pour hommes et femmes: *Immoralité et pornographic*, par M. le past. Seerétan et Mlle E. de Keyserling, secrétaire de l'U.C.J.F.

Samedi 18 octobre, même heure, même salle, conférence pour hommes et femmes: *La morale sexuelle et ses lois*, par le Dr Liengme (Vaumarcus).

Dimanche 19 octobre, même heure, même salle, conférence pour hommes et femmes: *Moralité et progrès social*, par M. le pasteur Dartigue.

Notre féminisme contemporain est trop préoccupé des questions de morale sociale, et de leurs infinies répercussions, trop persuadé de leur connexion avec notre propre mouvement, pour qu'il soit nécessaire d'insister auprès de nos lecteurs et lectrices sur l'importance de la manifestation qui se prépare.

* * *

Nous avons reçu les premiers numéros de *Die Stimme der Frau*, nouveau journal suffragiste publié par le Comité d'action saint-gallois en faveur du suffrage des femmes. Très bien rédigée, cette feuille, dont l'abonnement ne coûte que 2 fr. pour dix numéros, paraîtra à intervalles irréguliers suivant les nécessités de la campagne à mener dans le canton de Saint-Gall, où, comme le savent nos lecteurs, le Grand Conseil discutera de notre revendication dans sa prochaine session. Nous engageons vivement toutes celles qui s'intéressent au développement de notre mouvement en Suisse allemande à soutenir, en s'abonnant à ce petit journal, l'effort des suffragistes de la Suisse orientale. (Administration: Heinestrasse 23, Saint-Gall.)

D'autre part, nous signalons à nos lecteurs électeurs comme à toutes celles de nos lectrices qui s'intéressent — et nous espérons que c'est le grand nombre d'entre elles! — à la prochaine consultation populaire fédérale, c'est-à-dire aux élections du Conseil National du 26 octobre, la très claire petite brochure que viennent de publier deux jeunes juristes romands, MM. A. Krafft et A. Leresche: *L'électeur et le renouvellement du Conseil national d'après le système proportionnel*. (Lausanne, imprimerie de la Concorde.) Si l'on réfléchit que c'est la première fois qu'est appliquée la R.P. en matière fédérale, que la loi fédérale diffère sur bien des points des systèmes fonctionnant dans nos cantons, on se rendra compte de l'utilité qu'offre, soit pour le simple électeur soucieux de s'acquitter de son devoir avec conscience

et intelligence, soit pour ceux qui seront appelés à fonctionner dans les bureaux électoraux et à pratiquer des opérations arithmétiques compliquées au premier abord, l'heureuse initiative de MM. Krafft, et Leresche.

* * *

On nous écrit:

« A l'Hôtel des Familles, à Vevey, le 2 septembre, une dizaine de personnes, représentant les œuvres sociales ou les sociétés féminines de Vaud, se groupaient autour de Mme von Orelli, de Zurich, la créatrice des Restaurants sans alcool de la Suisse allemande. Avec la journée de huit heures, qui va donner de plus grands loisirs aux ouvriers, la question de créer des salles ou maisons de commune est devenue opportune. Il faut offrir à la nation l'occasion de bien employer ce temps de liberté en mettant à sa disposition des salles, ou, si possible, des maisons de distraction, des locaux où la lecture, l'étude, la musique — et même où l'on pourra prendre un repas simple — seront accessibles. C'est pourquoi un comité d'initiative s'est constitué à Vevey, et d'après les conseils si pleins de bienveillance et de charme, si riches d'expérience de Mme von Orelli, il appelle à lui, au seul point de vue social, sans couleur politique ou religieuse, toutes les bonnes volontés. On peut aviser de son intérêt à la question, de sa sympathie au mouvement, et en attendant que soit institué le comité d'action, M. le Dr Robert Hercod, Lausanne. »

O. F.

Une abonnée nous communique l'appel suivant:

« Les lectrices du *Mouvement Féministe* voudraient-elles collaborer à une œuvre modeste d'entraide féminine, bien intéressante et touchante? Il s'agit d'une petite clinique, destinée, à Leysin, aux jeunes filles françaises: *la Pâquerette*. Ouverte par un banquier lyonnais, en mémoire de sa femme, morte à Leysin, cette maison hospitalière est entièrement entretenue par son fondateur (les pensionnaires ne paient qu'une finance quotidienne de 2 fr.). Et là, les jeunes malades sont pourvues de tout, sauf... de livres! Pour celles qui peuvent encore se promener à petits pas, ou occuper un peu leurs doigts, la vie de cure n'est pas complètement dépouillée. Mais il y en a d'autres, immobilisées, couchées sur le dos depuis des mois, peut-être des années! Pouvez-vous, nous mères, femmes actives et bien portantes, envisager sans une profonde pitié un sort aussi douloureux? Il ne tient qu'à nous de l'adoucir un peu en faisant geste de complaisance, bien simple: rassembler ce que nous trouverons, au fond de nos bibliothèques, livres abandonnés, revues illustrées ou non, livrassons vieillies. Les envoyer à Mme A. Monnier, Pension Mon. Séjour, Tour-de-Peilz. Après nos soldats mobilisés, après les internés, nous penserons, n'est-ce pas, avec sympathie, aux jeunes filles de France malades à Leysin. »

H. P. M.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire vaudoise

Parmi les sujets traités au Grand Conseil vaudois pendant ses séances du commencement de septembre, citons en premier lieu le projet de loi, adopté en premier débat, révisant la loi actuelle sur la vente au détail des boissons alcooliques et sur la police des établissements publics, projet qui, à plusieurs égards, marque un progrès sur l'état actuel de la législation sur la matière. Ce projet élève de 16 à 17 ans l'âge auquel la fréquentation des auberges est permise aux jeunes gens, et institue une patente spéciale, d'un prix élevé, pour la vente des liqueurs fabriquées. La législation fédérale, il est vrai, n'autorise pas les cantons à faire cette interdiction, mais le Grand Conseil pourrait essayer d'entrer dans cette voie et exprimer le sentiment que cette mesure serait désirable. Après l'interdiction de l'absinthe, qui a fait honneur à notre canton, celui-ci pourrait de nouveau faire le premier pas et montrer l'exemple. Le Conseil d'Etat s'informera auprès des autorités fédérales de la possibilité d'interdire les liqueurs façonnées et artificielles.

Très sympathiques nous ont été: la pétition du parti jeune radical préconisant la construction d'habitations salubres et bon marché; la motion Lucien Mercier, demandant, à l'occasion

de la gestion, que l'accès de l'enseignement secondaire à tous les degrés soit facilité aux élèves méritants, en attendant que cet enseignement soit devenu tout à fait gratuit ; le vœu exprimé par M. Alb. Vulliamoz que les autorités municipales ne soient pas trop larges dans l'octroi des permissions de bal, la fréquence de ceux-ci devenant inquiétante dans certaines localités ; ainsi qu'un projet de loi sur l'assistance judiciaire gratuite en matière civile, facilitant l'obtention du bénéfice du pauvre, permettant la révision des décisions du bureau d'assistance, etc.

A défaut de révision complète, de la Constitution vaudoise, des modifications partielles de notre charte cantonale continuent à être proposées. Une motion Ch. Secretan et consorts, remontant à 1917, tendait à l'introduction du référendum communal facultatif dans les communes ayant un Conseil communal : le Grand Conseil, après avoir entendu le rapport de la commission, a invité le Conseil d'Etat à lui présenter à bref délai le texte d'un article constitutionnel rédigé dans ce sens. Le Conseil d'Etat a également été invité à présenter le plus tôt possible un rapport sur une pétition des jeunes radicaux de la Tour-de-Peilz, qui réclament l'introduction de la R. P. pour les élections cantonales et communales.

M. de Félice, au nom de 70 autres députés, a développé une interpellation demandant au Conseil d'Etat comment il envisage l'initiative Rothenberger. Il a manifesté des craintes pour l'indépendance fiscale des cantons si la Confédération s'emparait, comme source de revenus, de l'impôt sur les successions. M. Chuard, président du Conseil d'Etat, fit remarquer qu'après avoir donné l'opposition soulevée de plusieurs côtés par l'initiative Rothenberger, il se peut que cette dernière soit repoussée. M. Fricke, chef du Département des finances, dit que les chefs des Départements cantonaux des finances, dans une conférence convoquée par le Conseil fédéral, ont désapprouvé les nouveaux projets fiscaux fédéraux qui enlèveraient aux cantons la plus grande partie de leurs ressources.

Il est très regrettable que le Conseil d'Etat n'ait pu faire droit à une motion visant à l'acquisition, pour le Musée cantonal des Beaux-Arts, du tableau de M. Eugène Burnand, le *Labour dans le Jorat*. Le Département de l'Instruction publique a étudié la question d'une souscription publique qui couvrirait tout ou partie de l'achat, mais estime le moment peu propice pour cela et, malheureusement la situation actuelle de nos finances cantonales ne peut autoriser l'Etat à acquérir lui-même cette œuvre. Souhaitons cependant que, d'une façon ou d'une autre, celle-ci puisse venir un jour enrichir notre Musée.

Et les naturalisations d'étrangers continuent... Alors qu'aucune femme suisse n'a encore obtenu ses droits de citoyenne, treize étrangers, Italiens, Allemands, Français, Autrichiens, de par un vote de nos députés sont devenus citoyens de notre canton, le 2 septembre.

A quand le tour des femmes, vaudoises depuis leur naissance ?

Lucy DUTOIT.

A travail égal, salaire égal¹

(Suite)

De l'avis d'employées de banques elles-mêmes, cette infériorité des salaires féminins s'expliquerait par le fait que les femmes, souvent plus minutieuses et attentives que les hommes, manquent en revanche d'initiative, d'intérêt pour leur travail et se contentent d'une routine toute faite sans chercher à en sortir.

¹ Voir le *Mouvement féministe* du 10 juin et du 10 septembre 1919.

Quant à la préparation professionnelle moindre, si souvent invoquée comme excuse, il ne peut en être question ici, puisque la convention que nous citons stipule très exactement les qualités et compétences de chaque catégorie d'employés, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes.

Une autre profession commerciale — classement emprunté au Bureau fédéral de statistique ! — où les femmes sont à travail égal moins payées que les hommes, c'est celle des employés d'hôtel. Nous n'avons trouvé dans l'enquête de l'A. S. S. F. de détails que sur le compte de Genève : les voici. Le travail consiste à nettoyer les locaux, à laver la vaisselle et à préparer les légumes. Des hommes sont payés, dans les hôtels et restaurants, de 45 à 80 par mois, les femmes de 35 à 60 fr. par mois. Dans les cafés, c'est moins encore : les hommes touchent de 35 à 60 fr., les femmes de 30 à 40. On cite même des cas où une femme payée 45 fr. remplaçait un homme payé 80 fr., un autre où une femme remplaçait à elle seule et pour 50 fr. deux personnes : un casserolier payé 80 fr. et une fille de cuisine rétribuée 40 fr. — d'où économie nette pour son patron de 70 fr. à employer une femme moins exigeante et comme salaire et comme auxiliaire ! Et la directrice d'un des meilleurs restaurants de Genève a déclaré que les femmes, plus minutieuses et plus consciencieuses, travaillaient aussi bien et souvent mieux que les hommes.

Passons à l'industrie. Il pourrait sembler que l'horlogerie avec ses multiples branches offre un vaste domaine à explorer au point de vue qui nous intéresse ; mais il faut vite constater que, dans bien des régions essentiellement horlogères (Genève, notamment) les femmes et les hommes font un travail tout à fait différent, et que dès lors, aucune comparaison n'est plus possible. Du Jura bernois (St-Imier) sont venus des renseignements intéressants, mais qui tous confirment l'inégalité de salaires : aux ébauches, les femmes gagnent 3 à 6 fr. par jour, les hommes 4 à 8 fr. ; au sertissage, les femmes 3 fr. 50 à 7 fr. 50, les hommes 7 fr. 50 à 12 fr. ; au réglage, les femmes 3 fr. 50 à 8 fr., les hommes 8 à 15 fr. ; au dorage, les femmes 3 à 5 fr., les hommes 5 à 7 ; au polissage, finissage, etc., les femmes 4 à 6 fr., les hommes 5 à 7 fr. Dans le Jura neuchâtelois, la différence est de plus forte proportion, exception faite du réglage où elle est déjà considérable. La Chaux-de-Fonds signale des payes quotidiennes masculines de 9 fr. et féminines de 6 fr., et le Locle des payes masculines de 8 fr. 50 contre 4 fr. 75, alors que dans le canton de Vaud nous trouvons une différence de 1 fr. 50 seulement (hommes : 6 fr., femmes : 4 fr. 50). Tout ceci, bien entendu, sur la base du travail au temps, car lorsqu'il s'agit de travail aux pièces, les tarifs sont généralement les mêmes pour les deux sexes. Seulement... admirez l'habileté du procédé : quand une femme est arrivée par son adresse à toucher un gain assez élevé, on refuse de la payer aux pièces et on l'engage à la journée à un salaire inférieur. Et ainsi le dogme sacré : « il faut que la femme gagne moins que l'homme », est sauf !

La question de l'infériorité des salaires féminins est d'ailleurs brûlante dans l'horlogerie, et risque, si l'on n'y prend pas garde, de fermer complètement cette profession aux femmes. Car, par une aberration assez singulière, les ouvriers pourtant très intelligents et très avertis de cette profession ne peuvent pas comprendre que c'est par l'égalité des salaires qu'il faut lutter contre l'avilissement du gain par la main-d'œuvre féminine, et non pas par la défense implacable des syndicats d'employer des femmes. Il est extrêmement fâcheux de les voir ainsi suivre le déplorable exemple des typos, comme de récents événements à la Chaux-de-Fonds l'ont prouvé.